

Procès-verbal de la Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 14 décembre 2016 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 19h30, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.

Sont présents :

Madame la conseillère Denise Soucy
Madame la conseillère Pauline Sauvé
Monsieur le conseiller Gilles Labelle
Monsieur le conseiller Réjean Hardy
Monsieur le conseiller François Lafrenière

Est absente :

Madame la conseillère Françoise Lafrenière

Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général, secrétaire-trésorier Yvon Blanchard
Madame l'adjointe exécutive Andrée Bertrand

Membre de la presse :

Madame Natasha Desjardins, Radio CHGA 97,3 FM

Citoyens

Monsieur Martin Lafrenière

Ouverture de la séance par le maire

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

2016-12-370 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-371 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2016

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-372 Rapport d'incendie de novembre 2016

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu d'adopter le rapport mensuel du mois de novembre 2016 tel que présenté par Monsieur le directeur du service d'incendie Marc Barbe.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-373 Paiement des travaux de réfection du chemin de la Baie-du-Pré à l'entreprise D. Heafey et Fils Inc.

Considérant que le Service de génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau a transmis le décompte et l'acceptation provisoire datés du 23 novembre 2016 quant aux travaux de réfection du chemin de la Baie-du-Pré.

Considérant qu'il est aussi recommandé que les travaux soient suivis par le Service de génie municipal pendant la période de garantie de 1 an pour surveiller les déficiences relevées lors de l'inspection des travaux.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de transmettre le paiement des travaux de réfection du

chemin de la Baie-du-Pré, dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ), à l'entreprise D. Heafey et Fils Inc., au montant de 397 369.12 \$ moins un montant de 17 280.68 \$ à titre de retenue jusqu'à l'approbation finale des travaux le 23 novembre 2017.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-374 Paiement pour services rendus à l'entreprise FGK Construction

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de payer la somme de 52 821.83 \$, incluant la retenue de 2 418.00 \$ jusqu'à la réception définitive des ouvrages le 24 novembre 2017, à l'entreprise FGK Construction, pour l'installation du ponceau, dans le cadre du Programme d'accès aux terres publiques, tel que recommandé dans le rapport d'acceptation provisoire du Service de génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Transmettre une copie de la présente résolution à la Société d'aménagement et de gestion environnementale (SAGE) du bassin versant du lac des Trente-et-Un-Milles.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-375 Demande à la Commission de toponymie du Québec d'officialiser la nomenclature du chemin de la Trans-Outaouaise

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu que la municipalité demande à la Commission de toponymie du Québec d'officialiser la nomenclature du chemin de la Trans-Outaouaise.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-376 Achat de publicité pour la saison 2016-2017 au centre de ski Mont-Ste-Marie

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de procéder à l'achat de publicité pour la saison 2016-2017 au centre de ski Mont-Ste-Marie et de prendre un emplacement sur le remonte pente côté Vanier près du chemin du Radar et un emplacement sur la navette du Cheval-Blanc à demi-prix, le tout pour un montant de \$ 575.00 à partir du poste budgétaire # 02-13000-341.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-377 Projet pilote conjoint pour procéder au déneigement de la Trans-Outaouaise pour la saison hivernale 2016-2017

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de faire suite à la rencontre des représentants de la municipalité de Denholm et de participer au projet pilote conjoint pour déneiger la Trans-Outaouaise pour la saison hivernale 2016-2017.

Qu'il est aussi convenu que la municipalité de Denholm procédera au premier déblaiement après chaque tempête sur l'ensemble du chemin et que la municipalité de Lac-Sainte-Marie sablera ledit chemin après le déblaiement des artères principales situées sur son territoire.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-378 Échange de territoire pour la collecte des matières recyclables et des matières résiduelles pour les secteurs Lac-Sam et Lac du Plomb

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de procéder à un échange de territoire pour la collecte des matières recyclables et des matières résiduelles pour les secteurs du Lac-Sam et du Lac du Plomb afin de réduire le temps de collecte et le déplacement des équipes des travaux publics des municipalités de Denholm et Lac-Sainte-Marie.

Déneiger sur une distance de 1.1 km à partir de la municipalité de Denholm (chemin Ryanville).

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-379 Établissement d'ententes de partage d'équipements avec les municipalités avoisinantes

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de mandater le service des travaux publics à rencontrer les municipalités avoisinantes afin d'établir des ententes de partage d'équipements pour maximiser les équipements et réaliser des économies substantielles à l'aide d'une concertation de partage de certains équipements et se dépanner en cas de bris ou de lacunes d'équipements.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-380 Plainte au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Considérant qu'un grand nombre de résidents de la région parcourt la route 105 au quotidien et que l'état de cette route est souvent négligé lors de grandes bordées de neige.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de faire parvenir une plainte au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, au bureau régional de Maniwaki, portant sur le mécontentement de la qualité du service de déneigement lors de la tempête du 21 novembre dernier, plus particulièrement dans le secteur situé à partir du sud de la municipalité de Low en direction nord de la route 105.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-381 Adoption du Plan d'action du comité de développement économique de la municipalité de Lac-Sainte-Marie

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu que le conseil de la municipalité de Lac-Sainte-Marie adopte le plan d'action du comité de développement économique (CDE) de la municipalité, tel que présenté le 14 septembre dernier par les membres du CDE, plan dans lequel des modifications ont été soulevées et corrigées par la suite.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-382 Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017 du Ministère de la Famille

Considérant que la municipalité a adopté une politique familiale municipale et un plan d'action visant à réaliser plusieurs objectifs, dont la mise sur pied d'un camp de jour pendant la relâche scolaire estivale en 2017.

Considérant que le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017 du Ministère de la Famille (MFA) vise à soutenir de nouveaux projets, bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale.

Considérant que le camp de jour pourra créer environ 3 emplois étudiants à temps partiel et permettra également aux enfants de réaliser plusieurs activités sportives (vélo de montagne, golf, natation, etc.), des activités culturelles (peinture, bricolage, visites de musées, pièce de théâtre...) et des activités sociales.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'autoriser Monsieur le directeur général Yvon Blanchard de soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017 du Ministère de la Famille (MFA) pour la création et la mise sur pied d'un camp de jour l'année prochaine.

Autoriser Monsieur le directeur général Yvon Blanchard, le cas échéant, à signer une convention d'aide financière.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-383 Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ)

Considérant que la municipalité de Lac-Sainte-Marie a reçu un avis d'AON, l'organisation qui administre le Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ) quant à un ajustement de cotisations pour 5 employés.

Considérant que la résolution # 2016-02-031 a été adoptée pour rectifier la solution et de permettent aux employés pénalisés de racheter une année de cotisations au RREMQ et que le premier prélèvement aura lieu le 1er janvier 2017 et le dernier montant sera prélevé le 31 décembre 2018.

Considérant qu'un engagement de la part des employés concernés portera à l'effet que si leur emploi prenait fin, ils rembourseront le solde dû à la municipalité au complet.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'acquitter la somme de 19 876.86 \$ à AON, avant le délai butoir du 9 décembre 2016, afin de régulariser la situation quant au RREMQ et de procéder à mettre en place les conditions de remboursement des cotisations auprès des employés concernés.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-384 Demande d'appui de la résolution # 163-10-2016 de la municipalité de Low quant à la création d'un super CLSC/Clinique

Considérant que la municipalité de Low a demandé d'appuyer leur résolution portant le # 163-10-2016 quant à la création d'un super CLSC/Clinique.

Considérant qu'une rencontre a eu lieu le 1^{er} juin dernier avec Monsieur Benoit Gauthier, adjoint au directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO), les maires de Low, Kazabazua, Lac-Sainte-Marie et Denholm, les représentants de l'Action Santé Outaouais, ainsi que la Fondation de santé des Collines, les utilisateurs du CLSC et des fonctionnaires.

Considérant que les effets de la restructuration du CLSC de Low a un impact négatif sur la qualité des services offerts.

Considérant que la municipalité de Low est idéalement située pour desservir les communautés avoisinantes.

Considérant qu'il n'y a pas d'autres services liés à la santé disponibles à proximité des utilisateurs réels.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'appuyer la demande de la municipalité de Low à l'effet que les services du CLSC soient rétablis avec un service de réception.

Qu'une super clinique soit installée afin de desservir toute la région du sud de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG).

Qu'une copie de la présente résolution soit acheminée aux municipalités de la MRCVG ainsi qu'à la direction de la MRCVG, à la députée de Gatineau et Ministre de la Justice, Madame Stéphanie Vallée, et au Ministre de la Santé et Services Sociaux, Monsieur Gaétan Barrette afin d'obtenir leur appui.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-385 Lancement de l'appel d'offres sur invitation pour services professionnels pour le projet de relocalisation de la bibliothèque municipale

Considérant que la municipalité veut réaliser le projet de relocalisation de la bibliothèque municipale et qu'elle est rendue à l'étape de lancer l'appel d'offres sur invitation pour services professionnels, soient des services d'architecture et d'ingénierie, pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour la réalisation dudit projet, soit la relocalisation de la bibliothèque municipale.

Considérant que pour tous les mandats présentés dans cet appel d'offres, une firme d'architecture et une firme d'ingénierie seront retenues.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de lancer l'appel d'offres sur invitation pour services professionnels, soient des services d'architecture et d'ingénierie, pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour la réalisation projet de relocalisation de la bibliothèque municipale.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-386 Adoption du Règlement numéro 2016-12-001 décrétant une dépense et un emprunt de 90 000.00 \$ relatif à la confection des plans et devis pour la relocalisation de la bibliothèque municipale

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'adopter le Règlement numéro 2016-12-001 décrétant une dépense et un emprunt de 90 000.00 \$ relatif à la confection des plans et devis pour la relocalisation de la bibliothèque municipale.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE**

Règlement numéro 2016-12-001 décrétant une dépense et un emprunt de 90 000.00 \$ relatif à la confection des plans et devis pour la relocalisation de la bibliothèque municipale

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 12 octobre 2016.

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à réaliser des dépenses pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis selon le plan du projet préliminaire préparé par Monsieur Robert Ledoux, architecte, portant le numéro 2016-06-454-1, en date du 14 novembre 2016, lesquels documents font partie intégrante du présent règlement comme l'annexe «A».

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 90 000.00 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 90 000.00 \$ sur une période de 5 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Gary Lachapelle, Maire

Yvon Blanchard, Directeur général

Avis de motion

Je soussigné, Monsieur Gilles Labelle au siège # 2 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, que le Règlement # 2017-01-001 modifiant le Règlement # 2016-06-002 déterminant la tarification des services municipaux, permis, certificats et autres, sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil et par conséquent, sera adopté par la suite.

Une dispense de la lecture est autorisée.

Gilles Labelle
Conseiller au siège # 2

Avis de motion

Je soussignée, Madame Pauline Sauvé au siège # 1 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, que le Règlement # 2017-01-002 modifiant Règlement # 2015-12-007 - Règlement déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2017, sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil et par conséquent, sera adopté par la suite.

Une dispense de la lecture est autorisée.

Pauline Sauvé
Conseillère au siège # 1

2016-12-387 La Maison Mathieu Froment-Savoie, Centre de soins palliatifs de l'Outaouais

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de verser la somme de 50.00 \$ à titre de don, à partir du poste budgétaire # 02-70290-970, afin de soutenir les services de La Maison Mathieu Froment-Savoie, Centre de soins palliatifs de l'Outaouais.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-388 Programme de sports hivernaux et estivaux 2016-2017

Considérant que la municipalité tient à cœur le développement d'habiletés motrices et la pratique de saines habitudes de vie des enfants de sa communauté.

Considérant qu'il est important d'offrir la chance de pratiquer un sport à tous les enfants et les adolescents fréquentant l'école St-Nom-de-Marie ou ceux domiciliés sur le territoire de la municipalité fréquentant d'autres institutions d'enseignement.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de contribuer une somme équivalente à 50 % ou jusqu'à concurrence de 100.00 \$ envers les cours ou programmes durant la période hivernale 2016 et estivale 2017 pour les enfants résidant dans la municipalité de Lac-Sainte-Marie ou les enfants fréquentant l'école St-Nom-de-Marie.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-389 Problématique des contribuables face à la présence de castors sur leur propriété

Considérant que plusieurs contribuables ont signalé des dommages esthétiques dus à la présence de castors sur le bord riverain de leurs propriétés.

Considérant que la municipalité intervient face à ce genre de problématique si ses infrastructures sont en cause et risquent d'être endommagées.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de dresser une liste de trappeurs et de la soumettre aux propriétaires concernés par la problématique de castors sur leurs propriétés afin de remédier à la situation.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-390 Demande du propriétaire d'un immeuble sis au 235, chemin Lac-Sainte-Marie

Considérant que le propriétaire de l'immeuble sis au 235, chemin Lac-Sainte-Marie a soumis une demande à la municipalité de lui céder une parcelle de terrain portant le numéro de matricule 5 281 950 adjacente à son immeuble.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu de céder le terrain mentionné ici-haut à Monsieur Denis Fournier et ce, conditionnel à ce qu'il assume les frais professionnels reliés au transfert de propriété (arpenteurs, notaire, etc.).

Autoriser le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard et le maire, Monsieur Gary Lachapelle, à signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, tout document relatif au transfert de la parcelle de terrain en question.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-391 Modification du contrat de Monsieur Daniel Gauthier

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu de modifier le contrat octroyé à Monsieur Daniel Gauthier pour la capture de castors en précisant que les frais de déplacement seront payés en fonction du départ de son domicile et non à partir du bureau municipal de la municipalité.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-392 Embauche une ressource à titre d'inspecteur municipal

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de doter le poste d'inspecteur municipal, de l'afficher sur le site web et la page Facebook de la municipalité et de le diffuser à la Radio CHGA 97,3 FM et sur le site du Réseau d'information municipale du Québec.

Former un comité de sélection composé de Monsieur le directeur général Yvon Blanchard, Madame la conseillère Denise Soucy et Monsieur le conseiller Réjean Hardy.

Autoriser Monsieur le directeur général Yvon Blanchard à procéder à la vérification des références de la personne retenue et si lesdites références sont favorables, et de lui offrir un contrat de travail à temps partiel (selon les besoins de l'employeur).

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-393 Adoption du journal des déboursés

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'adopter les comptes de la période, portant les numéros 8070 à 8126 inclusivement pour un montant total de 215 292.79 \$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-394 Adoption du journal des salaires et des remises provinciales et fédérales

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes 44 à 47 au montant de 74 684.57 \$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-395 Adoption du rapport financier

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'adopter le rapport financier pour la période se terminant le 30 novembre 2016 tel que présenté par Monsieur le directeur général, secrétaire-trésorier Yvon Blanchard.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Je soussignée, Madame Pauline Sauvé au siège # 1 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie certifiée, par la présente, que le Règlement numéro SQ 2017-001 RM 2017-02-001 «Concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec», sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil et par conséquent, sera adopté par la suite.

Une dispense de la lecture est autorisée.

Pauline Sauvé
Conseillère au siège # 1

Avis de motion

Je soussignée, Madame Pauline Sauvé au siège # 1 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie certifiée, par la présente, que le Règlement numéro SQ 2017-002 RM 2017-02-002 «Concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la Sûreté du Québec», sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil et par conséquent, sera adopté par la suite.

Une dispense de la lecture est autorisée.

Pauline Sauvé
Conseillère au siège # 1

Avis de motion

Je soussignée, Madame Pauline Sauvé au siège # 1 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie certifiée, par la présente, que le Règlement numéro SQ 2017-003 RM 2017-02-003 «Concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec», sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil et par conséquent, sera adopté par la suite.

Une dispense de la lecture est autorisée.

Pauline Sauvé
Conseillère au siège # 1

Avis de motion

Je soussignée, Madame Pauline Sauvé au siège # 1 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie certifiée, par la présente, que le Règlement numéro SQ 2017-004 RM 2017-02-004 «Concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec», sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil et par conséquent, sera adopté par la suite.

Une dispense de la lecture est autorisée.

Pauline Sauvé
Conseillère au siège # 1

Avis de motion

Je soussignée, Madame Pauline Sauvé au siège # 1 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie certifiée, par la présente, que le Règlement numéro SQ 2017-005 RM 2017-02-005 «Concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec», sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil et par conséquent, sera adopté par la suite.

Une dispense de la lecture est autorisée.

Pauline Sauvé
Conseillère au siège # 1

Avis de motion

Je soussignée, Madame Pauline Sauvé au siège # 1 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, que le Règlement numéro SQ 2017-006 RM 2017-02-006 «Concernant l'utilisation extérieure de l'eau de l'aqueduc public applicable par la Sûreté du Québec», sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil et par conséquent, sera adopté par la suite.

Une dispense de la lecture est autorisée.

Pauline Sauvé
Conseillère au siège # 1

Avis de motion

Je soussignée, Madame Pauline Sauvé au siège # 1 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, que le Règlement numéro SQ 2017-007 RM 2017-02-007 «Concernant les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec», sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil et par conséquent, sera adopté par la suite.

Une dispense de la lecture est autorisée.

Pauline Sauvé
Conseillère au siège # 1

2016-12-396 Subventions accordées pour l'amélioration du réseau routier par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Considérant que les travaux de réfection ont été réalisés sur le chemin du Grand-Poisson-Blanc dans le cadre du Programme pour l'amélioration du réseau routier.

Considérant que le conseil municipal approuve les dépenses de 127 490.80 \$ pour les travaux exécutés sur le chemin du Grand-Poisson-Blanc pour un montant subventionné de 50 000.00 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQMDET).

Considérant que le conseil municipal approuve les dépenses de 127 490.80 \$ pour les travaux exécutés sur le chemin du Grand-Poisson-Blanc pour un montant subventionné de 32 435.00 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Considérant que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin du Grand-Poisson-Blanc dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu de transmettre la présente résolution MTQMDET afin d'obtenir les deux versements des subventions respectives aux montants de 50 000.00 \$ et de 32 435.00 \$ dans le cadre des subventions accordées pour l'amélioration du réseau routier de la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-397 Programme de distinctions honorifiques - La Médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec

Considérant que le Bureau du Lieutenant-gouverneur du Québec invite la population à présenter des nominations de personnes aînées ayant contribué envers l'engagement communautaire.

Considérant que la municipalité compte un grand nombre de bénévoles ayant 65 ans et plus et que les nominations doivent être parvenues au plus tard le 1^{er} février 2017.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de soumettre des candidatures de bénévoles ayant 65 ans et plus dans le cadre du Programme des Distinctions honorifiques et de les acheminées au bureau du Lieutenant-gouverneur du Québec avant le 1^{er} février 2017, soient celles de :

- Madame Monique Kenney
- Madame Heather Campbell
- Madame Danielle Lachapelle
- Monsieur Gilles Boulay
- Monsieur Victor Maheral

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-398 Modification de la résolution # 2016-09-282 portant sur le Programme d'infrastructure Québec-Municipalité «PIQM» volet 5 – Réfection et construction des infrastructures à vocation municipale «RECIM»

Considérant que l'aide financière offerte au Volet 5 – Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) du PIQM a pour but de permettre aux municipalités de réaliser des projets de construction d'infrastructures municipales afin d'assurer la pérennité des services aux citoyens.

Considérant que la municipalité souhaite présenter auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) une demande d'aide financière pour la construction d'une aire de plancher selon les normes du Réseau BIBLIO de l'Outaouais, deux bureaux additionnels, une salle de réunion polyvalente, un local sécurisé pour le dépôt d'archives, un vestibule, un hall d'entrée et une salle de toilettes publiques accessibles à tous (personnes à mobilité réduite).

Considérant que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu d'autoriser le directeur général à présenter auprès des autorités compétentes du MAMOT une demande d'aide financière pour le projet de relocalisation de la bibliothèque municipale.

Que l'accès pour déposer une demande d'aide financière auprès du MAMOT se fait par le biais du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR).

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-399 Protocole d'entente entre Être et Devenir et la municipalité de Lac-Sainte-Marie

Considérant qu'Être et Devenir propose de former un partenariat avec la municipalité de Lac-Sainte-Marie pour soutenir la jeunesse à l'aide d'un contrat de travail potentiel pour notre municipalité pour une ressource de sensibilisation.

Considérant que la municipalité recevra des services représentant la somme de 5 000.00 \$ d'Être et Devenir pour contribuer à la rémunération de ladite ressource en sensibilisation.

Considérant que la municipalité contribuera la somme de 2 500.00 \$, à titre de bonification pour les services que les jeunes de la communauté recevront et mettra à la disposition la salle du centre communautaire afin de permettre à la jeunesse et ladite ressource de sensibilisation d'organiser des activités, des forums et des rencontres avec jeunes de la communauté représentant une contribution financière de 3 750.00 \$ en frais de location.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'autoriser Monsieur le maire Gary Lachapelle et Monsieur le directeur général Yvon Blanchard à signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, le Protocole d'entente entre Être et Devenir afin de mettre à la disposition de la jeunesse de sa communauté une ressource en sensibilisation.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-400 Présentation des demandes d'Emplois d'été Canada (ÉEC) 2017

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu de procéder à déposer une demande de financement pour la création de deux (2) emplois d'été dans le cadre du Programme Emplois d'été Canada 2017 pour les étudiants qui prévoient retourner aux études lors de la prochaine année scolaire, tout en respectant la grille salariale à l'interne.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-401 Facture pour la construction d'un chemin reliant le chemin du Lac Brochet à la baie Newton (lac Poisson Blanc)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de procéder au paiement de la facture au montant de 2 850.00 \$, pour des services d'ingénierie, pour la construction d'un chemin reliant le chemin du Lac Brochet à la baie Newton (lac Poisson Blanc).

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-402 Demande d'appui de la résolution # 2016-R-AG360 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau - Opposition au projet Optilab – Projet de réorganisation des laboratoires des centres hospitaliers du Québec

Considérant que le ministre de la Santé du Québec, monsieur Gaétan Barrette, veut centraliser les services de laboratoire des Centres de santé et de services sociaux vers les grands centres, en allant de l'avant avec son projet d'optimisation des laboratoires de biologie médicale du Québec (Optilab).

Considérant les nombreuses demandes d'appui reçues de MRC et de municipalités en opposition au projet présenté par le gouvernement, lequel va à l'encontre du principe des services de proximité.

Considérant notamment la résolution 2016-10-160 adoptée par le Conseil de la Ville de Maniwaki le 17 octobre 2016 et que pour la Vallée-de-la-Gatineau, les services de laboratoire des établissements de santé seraient déportés à Gatineau et que la perte de services de proximité et les conséquences associées à cette perte.

Considérant qu'outre les pertes d'emploi et de services, cette réorganisation provoquera également le départ de spécialistes vers les grands centres urbains.

Considérant que le Centre hospitalier de Maniwaki est le seul hôpital desservant tout le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et que les préoccupations soulevées quant à la sécurité des échantillons et aux conditions de transport vers des laboratoires se trouvant à plus de 100 kilomètres.

Considérant la recommandation du Comité de l'Aménagement et du Développement du 3 novembre 2016.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que le conseil municipal de Lac-Sainte-Marie appui la résolution # 2016-R-AG360 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau et s'oppose au projet Optilab présenté par le ministre de la Santé et des Services sociaux et demande que le déploiement de ce projet soit arrêté afin de conserver les services de laboratoire existants dans les établissements de santé de la province, pour permettre le maintien de l'accessibilité à des services de proximité de qualité en région.

Transmettre une copie de la présente résolution à Monsieur Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, Madame Stéphanie Vallée, députée de Gatineau, ministre de la Justice et ministre responsable de la région de l'Outaouais et aux municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour appui.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-403 Adoption du plan de lotissement du projet de développement résidentiel à Mont Ste-Marie du promoteur Monsieur Bob Sudermann

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu d'adopter le plan de lotissement du projet de développement résidentiel à Mont Ste-Marie, du promoteur Monsieur Bob Sudermann, déposé par Madame Louise Genest, arpenteur géomètre, de la firme Bussières Bérubé Genest Schnob, portant le numéro de minute 2836, dossier numéro 16-LG-892, en date du 12 décembre 2016 et ce, conformément aux règlements municipaux en vigueur.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-12-404 Nomination de Monsieur Martin Lafrenière à titre de Président de l'Association des chefs pompiers de la Vallée-de-la-Gatineau

Il est proposé par Monsieur le maire Gary Lachapelle et il est résolu de féliciter Monsieur Martin Lafrenière suite à sa nomination à titre de Président à l'unanimité des membres de l'Association des chefs pompiers de la Vallée-de-la-Gatineau.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal

Les sujets discutés, durant la parole aux contribuables, seront notés par le secrétaire d'assemblée et déposés au dossier de la séance.

2016-12-405 Clôture de la séance

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de clore la séance. La séance est levée à 19h40.

Gary Lachapelle, Maire

Yvon Blanchard, directeur général
Secrétaire-trésorier